

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
 -:-:-:-:-
 MINISTERE DE L'INTERIEUR ET
 DE LA SECURITE
 -:-:-:-:-
 DIRECTION DES AFFAIRES
 INTERIEURES
 -:-:-:-:-

D E C R E T

N° 223 /PR/MIS/DAI-P.- ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

N° /MIS/DAI-P.-

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	I
JORD	I
MIS-DAI	8
MFPTT-MFAEP-	2
PR-SGG	10
WJL-IAA	2
DGF	5
TRESOR-DI	2
PREF.OUEME	I
PREF.ATLANTIQUE	I
SP. P/NOVO	I
SP. ALLADA	I
INTERESSES	2
DGAJL 2 -	
Ministères	9
CS	6

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
 VU le Décret N°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
 VU le Décret N°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
 VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
 VU le Décret N°292/PCM/M. du 21 Octobre 1960 portant création de l'Arrondissement de TORRI-BOSSITO ;
 VU le Décret N°305/PC-CAB. du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement ;
 SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er.- Mr. GNIMADI Emile, précédemment Chef d'Arrondissement de Banigbé (Sous-Préfecture de SAKETE) est nommé Chef d'Arrondissement de Torri-Bossito (Sous-Préfecture d'ALLADA) .-

ARTICLE 2.- Mr. ZOMAKPE Benoît, précédemment Chef d'Arrondissement d'Ekpè, est nommé Chef d'Arrondissement de Banigbé (Sous-Préfecture de SAKETE) en remplacement de Mr. GNIMADI Emile, appelé à d'autres fonctions .-

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

Fait à COTONOU, le 30 Juin 1967

Par Le Président de la République,
 Le Ministre de l'Intérieur et de la
 Sécurité,

Colonel Philippe A H O .-

Général Christophe SOGLO;-